

Règlement Pétanque



I. Déroulement général

Le tableau des rencontres sera communiqué aux équipes quelques jours avant le tournoi. Le tournoi comprend une phase de poules suivie d'une phase d'élimination directe, qui commencera par les **16èmes** de finales.

Lieu : Le tournoi de Pétanque aura lieu sur les terrains de pétanque de Polytechnique, jouxtant le lac.

Horaires : Le terrain étant en extérieur, il est accessible sans contraintes. Il est recommandé aux équipes d'arriver vers **9h**, les phases de poules débutant à **9h30**.

Composition d'une équipe : Chaque équipe sera composée d'au moins **2 personnes (tournoi en doublettes)** avec un maximum de 3 joueuses. Si une équipe se présente avec un nombre de joueuses inférieur à 2, elle ne pourra pas participer au tournoi et sera disqualifiée. Il est demandé aux joueuses d'apporter leur propre matériel, boules et but.

Inscriptions : Pour pouvoir participer au tournoi, chaque équipe devra être inscrite sur la plateforme d'inscription du GOST 2024 avant le **XX/XX/XXXX** à **XXhXX**. Toute inscription définitive annulée ne pourra pas faire l'objet de remboursement.

II. Les matchs

Changement : Pour chaque mène, 2 joueuses devront être choisies. Il n'est pas possible de remplacer une joueuse en cours de mène.

Arbitrage : Les arbitres seront désignés par et parmi les organisateurs du tournoi. Le résultat de chaque match sera reporté à la table d'arbitrage, en présence d'un membre de chacune des équipes ayant joué le match.

Engagement : Au début d'un match, un tirage au sort sera effectué pour désigner l'équipe lançant le but pour la première mène. Il peut, mais il n'est pas nécessaire, être effectué en présence d'un arbitre.

Phase de poules :

Jsp en fonction du nombre de personnes et de si c'est sur 2 jours

Phase finale :

jsp en fonction du nombre de personnes et de si c'est sur 2 jours

III. Rappel de règles

On considèrera que toute boule ou but (le but est la dénomination officielle du 'cochonnet') touchant le cadre en bois du terrain sera considérée nul, et retirée du jeu pour la mène. La distance entre le cerceau de tir et le but devra être comprise entre 6 et 10 mètres.

On rappelle les règles suivantes, issues du règlement de la FFPJP :

Art. 6 : N'importe laquelle des joueuses de l'équipe ayant gagné le tirage au sort choisit le point de départ et [...] pose sur le sol un cercle [fourni par les organisateurs]. [...]

L'équipe qui gagne le droit de lancer le but - soit après tirage au sort, soit parce qu'elle aura marqué à la mène précédente - n'a droit qu'à un essai. S'il est infructueux le but est remis à l'autre équipe qui doit le placer sur le terrain dans une position réglementaire.

Art. 14 : Si, au cours d'une mène, le but est nul, trois cas se présentent :

1) Il reste des boules à jouer à chaque équipe : la mène est nulle et le but appartient à l'équipe qui avait marqué précédemment ou qui avait gagné le tirage au sort.

2) Il reste des boules à une seule équipe : cette équipe marque autant de points qu'elle détient de boules à jouer.

3) Les deux équipes n'ont plus de boules en main : la mène est nulle et le but appartient à l'équipe qui avait marqué précédemment ou qui avait gagné le tirage au sort.

Art. 26 : La mesure d'un point incombe à la joueuse qui a joué la dernière. [...] Il est notamment interdit d'effectuer des mesures avec les pieds. [...] Quel que soit le rang des boules à mesurer, et le moment de la mène, un arbitre peut être consulté et sa décision est sans appel.

Art. 29 : Lorsque les deux boules les plus proches du but, appartenant chacune à une équipe, sont à égale distance, trois cas peuvent se présenter :

1) Si les deux équipes n'ont plus de boules, la mène est nulle et le but appartient à l'équipe qui avait marqué précédemment ou qui avait gagné le tirage au sort.

2) Si une équipe est seule à disposer de boules, elle les joue et marque autant de points que de boules finalement plus proches du but que la boule de l'adversaire la plus proche.

3) Si les deux équipes disposent de boules, il appartient à celle qui a joué la dernière boule de rejouer, puis à l'équipe adverse, et ainsi de suite alternativement jusqu'à ce que le point appartienne à l'une d'elles. Quand une équipe reste seule à posséder des boules, les dispositions du paragraphe précédent s'appliquent.

Si, en fin de mène, aucune boule ne se trouve en terrain autorisé, la mène est nulle.

IV. Modalités pratiques

V. Contact

En cas de questions éventuelles, n'hésitez pas à me contacter :

Responsable Pétanque

Rémi GAROT--JACQUEY : remi.garot-jacquey@institutoptique.fr / 07 81 81 76 28

Vous serez informées de toute modification de ce règlement.